

# L'historique du projet de centre de stockage de déchets ménagers résiduels

## ➤ L'historique

Pour sélectionner un lieu qui réponde à la réglementation en vigueur (Arrêté ministériel du 9 septembre 1997), des études rigoureuses doivent être réalisées. Un ensemble de critères conditionne la faisabilité de ce type d'équipements : le milieu humain (les populations concernées, les ressources,...) le milieu physique (géologie, hydrologie,...) le milieu naturel (la faune, la flore,...)

Une étude a donc été menée par un bureau d'études spécialisé. Elle s'est décomposée en trois phases :

- ▶ phase 1 : réalisation d'un diagnostic à l'échelle du département ayant pour but de définir l'aptitude des territoires à accueillir des centres de stockages,
- ▶ phase 2 : sélection et étude de secteurs favorables à l'implantation d'un centre de stockage,
- ▶ phase 3 : étude de faisabilité de sites potentiels (dont reconnaissances sommaires géologiques et hydrogéologiques)

Les 2 premières phases ont été conduites par le Conseil général en 2001 et 2002, Valor'Aisne a pris en charge la dernière phase sur le sud de l'Aisne. Il a mené des études de faisabilité en priorité sur le site qui présentait les meilleurs atouts à la suite des deux premières phases. Il s'agit du site du Charmes sur la commune de Grisolles (lieu dit La Tuilerie).

## ➤ Le débat public

Au 1<sup>er</sup> semestre 2005, une phase de débat public a été lancée par le Président du Conseil général. Jacques Pelletier, ancien Ministre et Sénateur de l'Aisne, a accepté de présider ce débat.

Des réunions pour permettre à l'ensemble des interlocuteurs d'exprimer leurs revendications et questions ont donc eu lieu. Un premier échange s'est tenu le 4 mars avec les maires des 4 cantons de Fère en Tardenois, Oulchy le Château, Neuilly Saint Front, Château-Thierry.

Le 21 mars était consacré aux associations environnementales : Vivre à Grisolles, Omois Environnement et Vies&Paysages étaient présentes.

Le 4 avril, une réunion publique était cette fois ouverte à tous. Près d'une centaine de personnes était présente.

Un compte-rendu intégral des débats a été réalisé à la suite de chaque réunion publique. Nous vous les transmettrons sur simple demande via [info@valoraisne.fr](mailto:info@valoraisne.fr)

## ➤ L'état d'avancement du projet de 2005 à fin 2006

Le débat public s'est conclu par la diffusion du rapport de Monsieur Jacques Pelletier, médiateur du débat. Sur demande via [info@valoraisne.fr](mailto:info@valoraisne.fr)

Le rapport préconisait :

- une totale transparence et l'association de tous les citoyens : Valor'Aisne a décidé de créer une Commission Locale d'Information et de Proposition (CLIP) réunissant élus locaux, associations, de riverains et de protection de l'environnement, organismes associés pour leur compétence dans le domaine, et services de l'Etat.
- de préciser le périmètre exact du projet quant aux tonnages concernés : cette étude de tonnages à stocker, conditionnant la dimension du projet, a été menée prioritairement.
- de ne pas passer en force sur Grisolles notamment parce qu'il n'est pas certain que le site puisse être retenu après les études complémentaires importantes qui seront nécessaires pour se positionner. Les études fines que Valor'Aisne a menées sont destinées à répondre à cette préconisation.
- le rétablissement d'un climat de confiance : Valor'Aisne a diffusé dans le cadre du débat public l'ensemble des études disponibles. Sa démarche a été contestée mais elle présente l'avantage d'être rigoureuse et n'a d'ailleurs pas été mise en cause par M. Pelletier.

Juin 2005, le comité syndical de Valor'Aisne a pris 2 décisions concernant le projet de centre de stockage dans le sud de l'Aisne :

- d'une part, de conduire sur quelques sites potentiels des études de faisabilité identiques à celles menées sur le site du Charmes sur la commune de Grisolles en 2004 ;
- d'autre part, de mener en parallèle des études fines sur le site de Grisolles afin d'infirmer ou de confirmer l'intérêt du site.

Tout d'abord, les études de faisabilité comparatives sont réalisées sur les sites des communes de La Croix sur Ourcq (vallon) et Brécy (carrière). Elles ont débuté à la fin de l'année 2005 et se sont poursuivies jusqu'au printemps 2006. S'agissant des études fines sur le site du Charme, cette mission a débuté fin octobre 2005.

Ces études vont porter en priorité sur :

- des sondages rapprochés du sol pour déterminer sa composition exacte et ses capacités d'imperméabilisation et les mécanismes fins d'écoulement des eaux. Ces investigations de terrain sont réalisées avec des engins de chantier.
- un relevé précis de la faune et de la flore.

### ➤ **Les études de faisabilité**

Des études de faisabilité ont été réalisées sur deux sites potentiels identifiés sur les communes de La Croix sur Ourcq (vallon) et Brécy (carrière). A l'issue de la phase administrative, il est apparu que le site situé sur la commune de Brécy présentait trois contraintes fortes :

- un avis défavorable de l'hydrogéologue agréé par le Préfet,
  - une situation au cœur de deux ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)
  - la présence d'une installation classée pour la protection de l'environnement (liée à l'exploitation de la carrière) qui complexifie les procédures administratives.
- Il a donc été décidé de ne pas poursuivre l'étude sur le site de Brécy.

En revanche, l'étude de faisabilité sur le site de sur la commune de La Croix sur Ourcq pouvait être poursuivie, car le site ne présentait pas de contrainte majeure.

Sur le plan technique, les résultats montrent que le site du Charme à Grisolles bénéficie de conditions géologiques naturelles (par la présence et la quantité de terrains très peu perméables) plus favorables que le site à La Croix sur Ourcq. De plus, la protection vis-à-vis des eaux souterraines est également mieux assurée. En revanche sur le plan visuel, le site de Grisolles nécessite sur ce point une attention et un investissement particulier.

#### ➤ **Les études financières comparatives**

Sur le plan financier, l'analyse comparative de faisabilité technico-économique montre que les investissements nécessaires pour un équipement de capacité équivalente (hors foncier, qui ne représente pas plus de 1 € HT par tonne stockée) présente des écarts importants, qui s'expliquent principalement par les caractéristiques géologiques et les dispositions correspondantes à prendre.

En effet, les investissements nécessaires sont évalués à 17,4 € HT par tonne à La Croix-sur-Ourcq contre 10,7 € HT par tonne à Grisolles. Cela représente pour 80.000 tonnes stockées par an pendant 20 ans un différentiel de plus 10 millions d'euros HT.

#### ➤ **Les résultats des études approfondies sur Grisolles**

Des études fines sur le site du Charme à Grisolles ont été menées en parallèle. Cette mission a été confiée suite à un appel d'offres, au bureau d'études Cadet International. Elle a débuté fin octobre 2005 et s'est achevée en juin 2006. Ces études confirment la première analyse de la géologie du terrain et sa nature argileuse.

Sur le plan de l'hydrogéologie, il n'y a pas d'interaction entre les nappes observées et celle qui alimente les captages environnants destinés à l'alimentation en eau potable. Sur le plan des impacts potentiels, les études de bruit ainsi que la qualification de la richesse de la faune et de la flore mettent en évidence un environnement caractéristique d'un milieu naturel marqué par l'activité agricole. Il n'est pas apparu à ce stade de contrainte qui remettrait en cause un projet de centre de stockage, même si toutes les mesures doivent être prises pour ne pas porter atteinte au milieu présent.

*Pour plus d'informations, voir Lettre d'information juillet 2005*

#### ➤ **La décision du comité syndical**

Suite aux études menées, les membres du comité syndical de Valor'Aisne, réunis le 7 juillet 2006, ont décidé de retenir le site de Grisolles pour poursuivre les études de projet.